



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 19 décembre 2017 le règlement suivant.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 385

Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2018 et fixer le taux de la taxe foncière générale, ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'égout, des vidanges, des fosses septiques et des puisards.

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ces règlements peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 20<sup>e</sup> jour de décembre deux mille dix-sept.

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière